



TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT DES CONSULTANTS NATIONAUX

POUR « LE DEVELOPPEMENT OU LA MISE A JOUR DES POLITIQUES/ STRATEGIES SECTORIELLES TENANT COMPTE DE L'ASPECT CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES ELEMENTS DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS ET SUIVANT LES DIRECTIVES CADRE DE TRANSPARENCE RENFORCE » (Output 1.3.2)

Dans le cadre du projet « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris » à Madagascar

I. CONTEXTE

Madagascar a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements (CCNUCC) en 1998 et l'Accord de Paris en 2015. Vis-à-vis de ces traités, Madagascar est tenu de remplir des engagements de rapportage, aligné avec sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN).

L'Accord de Paris a mis en place un cadre de transparence renforcé afin de suivre, notifier et examiner les informations pertinentes par rapport à la mise en œuvre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Le cadre de transparence vise à fournir une image claire dont chaque Partie met en œuvre leur engagements d'atténuation et d'adaptation ainsi que de l'appui fourni ou reçu sous la forme de ressources financières, d'un transfert de technologie et d'un renforcement des capacités. L'intégration de ces éléments de la transparence dans les politiques sectorielles s'avère importante et peut indiquer si le niveau d'effort entrepris par le pays est adéquat pour répondre aux changements climatiques. Elle permettra également au pays de respecter ses engagements NDC et de clarifier les informations sur sa NDC.

Vu que l'intégration du changement climatique dans tous les secteurs figure parmi les objectifs de la Politique Nationale de Lutte contre les Changements Climatique (2011) à Madagascar, et bien que chaque secteur d'atténuation ou d'adaptation dispose d'une politique ou d'une stratégie, l'absence de politiques/stratégies sectorielles intégrant l'aspect changement climatique est un handicap majeur dans les processus de programmes sectoriels pour la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. La disponibilité de documents sectoriels sur les politiques d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques intégrant les éléments du cadre de transparence de l'Accord de Paris serait ainsi cruciale pour le pays et facilitera la mise en œuvre, la comptabilisation des actions et l'atteinte des objectifs de la CDN de Madagascar.

Dans ce contexte, le Gouvernement Malagasy a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris ». Parmi les initiatives importantes du projet figurent le développement ou la mise à jour des politiques/stratégies sectorielles intégrant l'aspect changement climatique et intégrant les éléments du cadre de transparence de l'Accord de Paris dans les secteurs Energie et Santé publique.

Dans l'objectif d'assurer la cohérence des rapports à la CCNUCC et à l'Accord de Paris, toutes les politiques, stratégies et programmes doivent utiliser le même outil, se baser sur la même méthodologie et suivre les directives du cadre de transparence de l'Accord de Paris. Un consultant national par secteur sera ainsi recruté pour élaborer ou mettre à jour les politiques/stratégie sectorielles des deux secteurs précités plus haut, en intégrant l'aspect changement climatique, les éléments de transparences de l'Accord de Paris et s'assurer que ce document - cadre soient utilisés par les parties prenantes concernées.

II. OBJECTIFS

L'objectif général de la prestation est de :

- Développer ou mettre à jour les politiques/stratégies sectorielles en intégrant l'aspect changement climatique et en tenant compte des directives du cadre de transparence de l'Accord de Paris et de suivi des actions climatiques des secteurs Energie et Santé Publique.

III. TACHES CLES

Le Consultant doit choisir le secteur auquel il souhaite travailler :

- Secteur Energie y compris les hydrocarbures, ou
- Secteur Santé publique

Le consultant doit :

- En se basant sur les recommandations émises après des analyses effectuées ultérieurement, faire des états des lieux et identifier les lacunes relatives au changement climatiques, des politiques/ stratégies du secteur choisi.
- Elaborer ou mettre à jour les stratégies et politiques du secteur choisi parmi les secteurs précités plus haut sur le changement climatique et les éléments du cadre de transparence de l'Accord de Paris suivant les recommandations dans le manuel sur la politique guidant l'action climatique pour les départements sectoriels suivants :
 - Ministère de la **santé publique** (REFERENCE MSANP) : pour mettre à jour les stratégies sectorielles de lutte contre le changement climatique en tenant compte des éléments du cadre de transparence de l'accord de Paris.
 - Ministère en charge de **l'énergie** (REFERENCE MEH, ENERGIE) : pour élaborer des stratégies de lutte contre le changement climatique dans le secteur de l'Énergie en tenant compte des éléments du cadre de transparence de l'accord de Paris.

- Tenir des ateliers consultatifs afin de présenter la stratégie élaborée ou mise à jour aux parties prenantes et recueillir leurs recommandations et observations sur l'intégration de la dimension changement climatique et des éléments de transparence de l'Accord de Paris dans les politiques/stratégies sectorielles.
- Organiser un atelier de validation des politiques sectorielles élaborées ou mises à jour.

IV. BUDGET PREVISIONNEL ET REPORTING

- 1- Format : les budgets doivent être préparés et soumis dans Microsoft Excel et indiquer explicitement toutes les unités (p. ex., jours de travail), les coûts unitaires (p. ex., taux quotidiens chargés) et les coûts totaux. Les fichiers Excel doivent être "déverrouillés" et montrer tous les calculs.
- 2- Coûts inclus : Les budgets doivent inclure des lignes pour : Travail, par expert individuel, en HJ, multiplié par un salaire journalier de base (MGA). Les taux quotidiens proposés doivent être conformes aux qualifications représentées dans les curriculums vitae des personnes nommées.
- 3- Justification du budget : un exposé du budget doit accompagner la feuille de calcul du budget et justifier les coûts proposés.

V. DUREE DU CONTRAT

La durée de la prestation est de 44 jours, s'étalant du mois d'Aout 2020 au mois de Septembre 2020.

VI. EMPLACEMENT DE LA TÂCHE/DES DÉPLACEMENTS APPLICABLES

Les consultants travailleront obligatoirement avec les secteurs concernés (publics, privés), à partir de sa base d'opérations et devront effectuer des visites aux parties prenantes identifiées à Madagascar.

VII. LIVRABLES

Les consultants sont astreints à la production des rapports obligatoires :

- Rapport de démarrage détaillant la compréhension/interprétation des termes de référence ; la méthodologie d'exécution de la mission ; le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre convenus avec le BNCCC et CI-Madagascar, soumis 5 jours après la signature du contrat.
- Rapports sur les états des lieux, lacunes et recommandations pour l'intégration de la dimension changement climatique et éléments de transparences de l'Accord de Paris dans les politiques/Stratégies.
- Politiques/Stratégies sectorielles élaborées ou mises à jour intégrant le changement climatique et les éléments de transparence de l'Accord de Paris
- Rapports d'ateliers organisés

- Rapport final de la prestation. Il est soumis 5j au plus tard avant le terme de la mission pour être validé par BNCCCREDD+ et CI

VIII. PROFIL

- Diplôme universitaire de niveau bac + 5 dans le domaine du changement climatique, ou de l'Environnement ;
- Ayant au minimum 5 ans d'expériences dans la réalisation d'études dans le domaine de l'environnement et particulièrement celles relatives aux changements climatiques
- Avoir une bonne connaissance de l'Accord de Paris, du processus d'élaboration des politiques /stratégies /plans sectoriels
- Avoir une expérience dans un processus de consultation des acteurs nationaux
- Aptitude à faire des analyses, à en tirer des conclusions pertinentes et à faire des propositions constructives, capacités à rédiger des rapports de qualité en français ;
- Maîtrise des approches et des méthodes participatives ;
- Capacité linguistique en anglais et en français exigée avec une excellente compétence rédactionnelle dans les deux langues.
- Ayant d'expérience professionnelle à **Madagascar**.

IX. DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les candidats intéressés peuvent soumissionner en choisissant un ou plusieurs parmi les secteurs précités, en précisant la(es) référence(s) de(s) secteur(s) auquel(auxquels) ils souhaitent travailler.

Les candidats devront envoyer :

- Une lettre de motivation décrivant, entre autres, ses expériences sur des missions équivalentes, accompagnée d'un CV détaillé avec photo ;
- Une proposition financière
- Une proposition technique : un document décrivant sa compréhension et son interprétation des TDRs, l'approche et la méthodologie utilisées pour entreprendre la mission, le calendrier d'exécution des activités et la déclaration des capacités personnelles et organisationnelles.

Les dossiers de candidature rédigés en français doivent être envoyés par courrier électronique aux adresses e-mail suivantes (obligatoire) : infos.cimadagascar@moov.mg et mariefrance_ni@yahoo.fr et en copie lovakanto.r@gmail.com, au plus tard le **25 Juillet 2020 à 17h** avec la mention « **POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES, PROJET CBIT** » en objet du mail.

Seules les candidatures présélectionnées feront l'objet d'une notification pour entretien.